



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 5 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusées et représentées par pouvoir:**

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme BAYLE à M. BALDES

### **Etait absent:**

M. ELIAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

### **13 – TABLEAU DES EFFECTIFS - CONTRAT DE PROJET "REVITALISATION DU CENTRE-VILLE" : MANAGER DE CENTRE VILLE**

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Considérant qu'avec l'appui des partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Banque des Territoires, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et la Communauté de Communes de Blaye, la ville de Blaye s'est engagée dans une démarche de revitalisation du centre-ville et des commerces dans le cadre de la contractualisation « Petites Villes de Demain ».

Considérant les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet dont notamment :

- Elaborer une stratégie de re-dynamisation du centre-ville,
  - Fédérer les différents acteurs du commerce local et assurer l'interface avec la Ville,
  - Suivre le droit de préemption des fonds et baux commerciaux instaurés dans le cadre du dispositif ORT,
  - Aider à l'implantation des nouveaux commerces en centre-ville,
  - Prospector le centre-ville pour repérer les biens à louer ou à céder,
  - Recueillir des données sur les biens concernés et créer un fichier des locaux vacants et de leurs propriétaires,
  - Elaborer des fiches commerciales pour chaque local vacant (état, superficie, loyer, type de bail, flux à proximité),
  - Mettre en place des outils nécessaires à la connaissance du tissu commercial (observatoire, tableaux de bord, bilans)
  - Suivre les différentes autorisations (déclaration d'enseigne, occupation du domaine public, droit d'occupation des sols)
- relevant de la catégorie B, au grade de Rédacteur,

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau 4 et/ou des compétences telles que la maîtrise des problématiques de développement économique et d'attractivité commerciale, des connaissances en urbanisme commercial et en fonctionnement des collectivités territoriales.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 un emploi non permanent au grade de Rédacteur Territorial relevant de la catégorie B à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de 2 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout contrat, arrêté ou documents relatifs à ce recrutement.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 3 mai 2021 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 12/05/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20210511-64968-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE



33390 (Gironde)